

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 152
N° 7 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 13
no Febuare 2003

IMPRIMERIE OFFICIELLE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61 - B.P. 117 - 98713 PAPEETE

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au J.O.P.F. n° 7 du 13 Février 2003

Philippe
MACHENAUD-JACQUIER

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

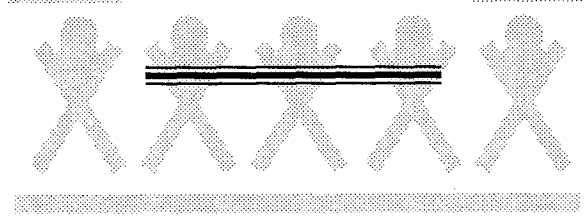
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 116 CM du 12 février 2003 fixant les modalités d'intervention de l'aide humanitaire de la Polynésie française en faveur des populations des îles Fidji et Salomon. **Pages**
374

EXTRAITS

Arrêté n° 115 CM du 12 février 2003 portant virement de crédits au sein du chapitre 935 "Administration générale". **374**



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 116 CM du 12 février 2003 fixant les modalités d'intervention de l'aide humanitaire de la Polynésie française en faveur des populations des îles Fidji et Salomon.

NOR : SGG0300323AC

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 637 PR du 19 mai 2001 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements territoriaux ;

Vu la délibération n° 2002-175 APF du 16 décembre 2002 approuvant le budget général du territoire, exercice 2003 ;

Vu la délibération n° 2002-15 APF du 18 janvier 2002 portant modification n° 1 du budget général du territoire pour l'exercice 2002 et notamment ses articles 1er, 2 et 3 ;

Vu l'arrêté n° 115 CM du 12 février 2003 portant virement de crédits au sein du chapitre 935 "administration générale" ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 février 2003,

Arrête :

Article 1er.— La Polynésie française décide d'apporter son aide et son assistance aux populations sinistrées des îles Fidji et Salomon suite au passage des cyclones Zoe et Ami.

Le budget affecté à cette opération est fixé à *cinquante-neuf millions cinq cent mille francs* (59.500.000 F CFP).

Art. 2.— Le service du Groupement d'interventions de la Polynésie sera chargé de fournir à ces populations les denrées alimentaires et citernes d'eau nécessaires au rétablissement de conditions normales de vie.

Art. 3.— La dépense est imputable au budget général de la Polynésie française, sous-chapitre 935-07, article 645-44 "Participation en faveur des populations du Pacifique".

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 février 2003.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Edouard FRITCH.

NOR : SFC0300333AC

Par arrêté n° 115 CM du 12 février 2003.— Est autorisé le virement de *trente millions cinq cent mille francs CFP* (30.500.000 F CFP) au sein du chapitre 935 "administration générale" proposé dans le tableau ci-après :

S/chap.	Art.	Libellé	En +	En -
935.01		<i>Secrétariat général du gouvernement</i>		
	663	Documentation générale		2.000.000
	664	Frais de postes et télécommunications		1.500.000
	665	Frais d'actes et de contentieux		3.500.000
935.04		<i>Assistance et sécurité</i>		
	660	Frais de transport		4.000.000
935.06		<i>Protocole</i>		
	660	Fêtes et cérémonies		10.000.000
935.10		<i>Autres interventions</i>		
	639	Autres travaux et services extérieurs		4.000.000
	661	Frais de transport		2.500.000
935.11		<i>Circonscription des îles Tuamotu et Gambier</i>		
	661	Frais de transport		1.000.000
935.13		<i>Circonscription des îles Marquises</i>		
	661	Frais de transport		1.000.000
	664	Frais de postes et télécommunications		1.000.000
935.07		<i>Relations internationales</i>		
	645-44	Participation en faveur des populations du Pacifique	30.500.000	
		<i>Total</i>	<i>30.500.000</i>	<i>30.500.000</i>